# ENTRANGE

**Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol**

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|---|---|---|---|---|
| AR5 | Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires. | Lois des 8 Juillet 1791, 17 Juillet 1819 et 10 Juillet 1851. Décret du 10 Août 1853 modifié, Loi du 19 mars 1928 (article 55). | Ouvrage de MOLVANGE classé en 1° série par décret du 07.10.1934. Décret de déclassement du 29.07.1971 (de 1° en 2° série). | Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de METZ<br>1 rue Maréchal Lyautey<br>CS 30001<br>57044 METZ Cedex 01 |
| BoisForêt | Protection des bois et forêts soumis au régime forestier. | Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003. | Forêt communale d'ENTRANGE. Forêt militaire de MOLVANGE. | Office National des Forêts (O.N.F.)<br>Agence territoriale de METZ<br>1 rue Thomas Edison<br>57070 METZ |
| I1 ex CanaTMD | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement | Arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de matières dangereuses existantes exploitées par la société Air Liquide France Industrie. | AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE<br>Région Est - Service Canalisations<br>Route nationale<br>57270 RICHEMONT |
| I4 | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques. | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Réseau 20 KV. | ENEDIS-ERDF<br>26, rue de Verdun, B.P. 350;<br>57311 THIONVILLE CEDEX |
| INF0 | Canalisations AIR LIQUIDE | Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011. | Canalisation d'oxygène O2 Florange - Esch sur Alzette, avant Rochonvillers, DN 350. | AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE<br>Région Est - Service Canalisations<br>Route nationale<br>57270 RICHEMONT |

| CODE | NOM OFFICIEL | TEXTES LEGISLATIFS | ACTE L'INSTITUANT | SERVICE RESPONSABLE |
|---|---|---|---|---|
| PM1 | Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM). | Art. L.562-1 à L.662-8 et R.562-1 à R.562-11 du code de l'environnement. Art. L.174-5 du nouveau code minier. Décret n°2000-547 du 16.06.2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier | Arrêté préfectoral du 20.08.2009 portant approbation du Plan de Prévention du Risque "mouvements de terrain". Le dossier PPR comporte un rapport de présentation, un règlement et un document graphique. | Direction Départementale des Territoires,<br>S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques,<br>5 rue Hinzelin<br>57000 METZ |
| PT3 | Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques. | Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques. | Câble souterrain aire de l'autoroute sur R.D. 57 A. | ORANGE<br>UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier<br>7 rue Joliet<br>BP 88007<br>21080 DIJON Cedex 9 |